

Gest'Alpe

SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Anticiper plutôt que subir*
- **ACTUALITÉS :** *Caritas-Montagnards soutient les familles paysannes de montagne*
- **PROTECTION DES TROUPEAUX :** *Actualités concernant les mesures et soutiens financiers*
- **TECHNIQUE :** *Approvisionnement en eau sur les alpages*
- **OFFICIEL :** *Campagne d'éradication du piétin : le compte à rebours a débuté*
- **AGENDA :** *Juin à décembre 2023*

Anticiper plutôt que subir

À la veille d'une nouvelle saison d'estivage, de nombreux amodiataires se demandent ce que la météo leur réserve après la sécheresse record de 2022. Bien malin celui qui peut le prévoir, mais une chose est certaine, la probabilité de connaître de nouvelles sécheresses ou, comme en 2021, un printemps froid et humide est bien réelle.

Face à cette situation climatique relativement nouvelle, il est impératif d'anticiper et de se préparer. Dans cet esprit, la Direction générale de l'agriculture et des affaires vétérinaires (DGAV) a demandé à la Société vaudoise d'économie alpestre d'élaborer des outils devant permettre d'identifier les alpages vulnérables à la sécheresse afin de proposer rapidement des mesures concrètes touchant non seulement l'approvisionnement en eau mais également le manque d'herbe. Les travaux réalisés en 2022, en collaboration avec le bureau Montanum, Proconseil et Mandaterre, ont permis de proposer un diagnostic de vulnérabilité à la sécheresse à partir notamment de données déjà en possession de la DGAV.

Anticiper et se préparer veut dire rassembler toutes les forces en présence - propriétaires, amodiataires, vulgarisation et administrations directement concernées - agir en permanence et rester proche du terrain. Le groupe de travail Gest'alpe a non seulement toute sa raison d'être mais doit en plus s'attendre à relever de nombreux défis dans un avenir très proche.

Malgré les ombres au tableau, nous souhaitons que l'économie alpestre vaudoise poursuive sa mission dont l'importance n'est plus à démontrer, et que la saison 2023 apporte son lot de satisfactions à celles et ceux qui s'investissent avec détermination.

J.-B. Wettstein
Responsable technique SVEA



ACTUALITÉS - Caritas-Montagnards soutient les familles paysannes de montagne

CARITAS Schweiz
Suisse
Svizzera
Svizra



© M. Flückiger, Caritas Suisse

Nous sommes au pied du Jura, chez la famille F. Eleveurs depuis plusieurs générations, cette famille connaît les longues journées de travail, les imprévus qui surgissent et déstabilisent un quotidien déjà intense. De la passion, il en faut pour ce métier. De la détermination et des liens familiaux solides aussi.

Depuis plusieurs années, la santé du paysan s'est fragilisée, au point qu'il n'est plus en mesure aujourd'hui de s'occuper de son bétail. Malgré l'investissement d'un fils du couple, les bras manquent pour mener à bien tous les travaux de la ferme.

Oser demander de l'aide

Reconnaître que l'on a besoin de soutien et oser demander de l'aide ne sont pas choses aisées. Comme la famille F., d'autres exploitants connaissent des difficultés. Cela peut arriver à divers moments comme lors des périodes de surcharge saisonnière ou lors de changements dans la famille, pour des travaux de constructions ou la reprise d'une exploitation.

Pour Benedikt, bénévole chez la famille F.: « *le grand travail est celui qui est fait par les familles paysannes, qui font le pas d'accepter de l'aide d'autrui, notamment de personnes qui n'ont aucune idée de leur réalité. Je suis admiratif de la*

résilience de ces exploitants. ».

Des bénévoles en soutien

Comme lui, ils/elles sont presque 1000 chaque année à s'engager à Caritas-Montagnards, pour aider des familles paysannes de montagne. Ces personnes, venant d'horizons divers, aident là où c'est le plus utile : à l'étable, aux champs, au pâturage, dans le cadre d'un projet de construction ou tout simplement dans le ménage. Elles n'ont souvent pas de connaissances techniques mais débordent de bonne volonté et de motivation. Entre ces populations qui ont peu l'occasion de se rencontrer, il n'est pas rare que des liens forts se créent.

La famille F. est reconnaissante de cette aide, bien que, comme dans toute relation humaine, certains contacts se passent plus facilement que d'autres. « *Cela demande une grande flexibilité et de savoir mettre à profit les compétences des bénévoles. Mais c'est aussi une belle occasion de sensibiliser les citadins à notre mode de vie et à tous les enjeux autour de l'agriculture de montagne !* ».

Fonctionnement du programme

Caritas-Montagnards vient en aide aux familles paysannes de montagne qui se trouvent dans une situation de vie difficile et qui n'arrivent pas à effectuer seules l'importante charge de tra-

vail sur leur ferme. Les exploitations concernées tirent leur revenu principal de l'agriculture, sont en dessous d'un seuil de revenu défini et sont situées dans les zones de montagne I à IV.

Informations sur www.montagnards.ch ou par téléphone au 021 311 11 25.

Jessica Pillet

PROTECTION DES TROUPEAUX - Actualités concernant les mesures et soutiens financiers.

L'hiver n'ayant pas connu le calme espéré sur les exploitations de plaine, les inquiétudes liées à la saison d'estivage qui approche s'accroissent. L'échec du référendum mené par les défenseurs du loup amène toutefois une note positive dans ce tableau noir, celle d'une modification de la loi sur la chasse, attendue pour la saison 2024. Bien que cela n'amènera pas de solution concrète pour l'été à venir, elle est déjà symbole d'une volonté à large échelle de régulation du grand prédateur.

Indemnisation

Après plusieurs échanges avec des exploitants ayant subi des cas de prédation, la méthode d'indemnisation a été revue et validée par le canton. Dès à présent, la saisie des informations nécessaires à l'indemnisation sera réalisée par les conseillers à la protection des troupeaux et transmise à la FVSE (Fédération vaudoise des syndicats d'élevage bovin).

L'indemnisation a été divisée en deux catégories :

1. Un montant forfaitaire de CHF 600.- pour les frais de traitement du sinistre, qui comprend le temps passé à chercher l'animal, les démarches administratives, le constat avec le garde faune, le soin aux animaux blessés, transport à l'équarrissage et frais d'élimination de la carcasse.
2. La valeur estimée de l'animal, selon la taxation de la FVSE, basée sur les tableaux d'estimation des diverses fédérations d'élevage.

Mesures cantonales vaudoises

Conscient du travail supplémentaire induit par la mise en place de mesures de protection, le canton de Vaud a mis sur pied, en 2022 un arrêté permettant de financer certaines mesures. Il s'agit de soutien pour l'installation, le montage,

l'entretien et le démontage d'un parc de protection. Il soutient aussi la surveillance nocturne sur les estivages, la détention et l'emploi de chiens de protection et la détention du bétail à l'étable pendant la nuit.

Mesures pour bovins

Par l'acceptation des parcs de protection pour bovins comme mesure spécifique au canton de Vaud, l'OFEV finance le matériel pour des parcs de vêlage ou parc à veaux à hauteur de 80%, maximum CHF 10'000. La procédure doit être validée au préalable et supervisée par le service de protection des troupeaux du canton.

Mesures de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Concernant la saison 2023, les mesures fédérales annoncées par l'OFEV mettent l'accent sur la priorisation des estivages. En effet, l'engagement de personnel auxiliaire aux bergers sur les alpages à moutons et chèvres ainsi que la location de cabanes pour bergers sont les mesures prioritaires au budget de l'OFEV. S'en suivent les forfaits pour des clôtures sur estivage à moutons et chèvres. En cas d'intérêt pour une de ces mesures, il est recommandé de prendre rapidement contact avec le service de protection des troupeaux au **021 614 24 30**.

Toutes les informations techniques concernant les mesures et les montants relatifs se trouvent en lien sur le QR-code ci-dessous ou sur www.prometerre.ch/protection-des-troupeaux

*Malika Pannatier,
conseillère agricole
et protection des
troupeaux, Proconseil
m.pannatier@prometerre.ch*



TECHNIQUE - Approvisionnement en eau sur les alpages

Depuis environ vingt ans, les années présentant des périodes de sécheresse se font de plus en plus fréquentes. Au vu des années 2003, 2015, 2018 et 2022 la chaleur caniculaire et le manque de précipitations ont placé de nombreux exploitants d'alpages dans une situation problématique. Que ce soit pour l'abreuvement du bétail, la fabrication de fromage ou les besoins des buvettes et des personnes résidant à l'alpage, l'eau se fait de plus en plus rare.

Le canton de Vaud a par le passé mis en place des opérations de desserte d'eau (ORCA, ALPA-22), mais il ne lui sera pas possible de réitérer de telles opérations chaque année. Il s'agit donc pour les exploitants de pouvoir s'équiper en infrastructures de stockage d'eau, afin de pérenniser les activités d'estivage.

Dans ce sens, un fascicule présentant des fiches techniques sur les mesures d'approvisionnement en eau a été élaboré par Proconseil, le bureau d'étude Montanum Sàrl et la Société vaudoise d'économie alpestre (SVEA). Il est consultable sur leurs sites internet respectifs (www.prometerre.ch / Appro-eau-alpages - www.montanum.ch). De plus, une fiche permet de mieux comprendre les démarches nécessaires à la demande d'aides financières auprès de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires - améliorations foncières (DGAV-AF). Il est également possible de contacter Proconseil, Henrik Österlöf, pour de plus amples informations au numéro 024 423 44 88.

Henrik Österlöf, conseiller agricole Proconseil - h.osterlof@prometerre.ch



INFO FLASH - Recherche de main-d'œuvre sur l'alpage

Main-d'œuvre saisonnière

- Sur **Zalp**: <https://www.zalp.ch/index3.php?content=alppersonal-suche> annonces d'offres et de recherche de personnel pour l'alpage
- Sur **Agrix**: bourse d'échange agricole, dans la catégorie « Emploi », annonces d'offre et de recherche www.agrix.ch
- **Terreemploi**, filiale de Prométerre. Numéro de téléphone du recrutement et placement de personnel: 021 614 24 23, Depannage-Recrutement@prometerre.ch
- Contacter des **diplômés de la formation en conduite d'alpage**. Responsable de formation, Thierry Gallandat: 021 557 98 98, 078 859 17 30 et thierry.gallandat@vd.ch
- **Établissement vaudois d'accueil des migrants EVAM**, 021 557 06 00, info@evam.ch, www.evam.ch

Main-d'œuvre d'appoint, mesures ponctuelles

- **Alpofon**, urgence en cas de pénurie de personnel: 078 813 60 85, www.ig-alp.org
- Service **Volontaires montagne**, contacter Alain Peter, coordinateur pour la suisse romande (Group. suisse pour les régions de montagne SAB), 026 305 16 88, 079 453 85 63 et alain.peter@volontairesmontagne.ch, www.volontairesmontagne.ch
- **Caritas Montagnards**, 021 311 11 25, montagnards@caritas.ch et www.montagnards.ch. Annonces pour des urgences sur: facebook.com/caritasmontagnards

OFFICIEL - Campagne d'éradication du piétin: le compte à rebours a débuté

Le piétin est une maladie bactérienne contagieuse des onglons des ovins. La présence du piétin dans un élevage entraîne des pertes économiques importantes dues, entre autres à des boiteries, à une baisse de fertilité et à de faibles taux de croissance des agneaux. La bactérie en cause s'appelle *Dichelobacter nodosus*. Cette bactérie persiste peu de temps dans le milieu extérieur, mais survit longtemps dans la corne de l'onglon.

Afin de lutter contre cette maladie, un programme d'assainissement du piétin sera lancé à l'automne 2024 à l'échelle nationale et devrait durer cinq ans.

La campagne d'assainissement se déroulera de la manière suivante: un contrôle de toutes les exploitations ovines aura lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 mars de chaque année. Ce contrôle permettra d'évaluer la situation sanitaire des troupeaux à l'égard du piétin par le biais de prélèvements d'échantillons effectués sur un échantillonnage de l'effectif (au maximum 30 échantillons par troupeau). Si l'échantillonnage permet de détecter l'agent du piétin, les animaux du troupeau seront soumis à un traitement qui consiste au parage des onglons suivi par des bains d'onglons. L'efficacité du traitement sera confirmée par une nouvelle série d'analyses. Les troupeaux testés négatifs seront considérés indemnes et des mesures de biosécurité seront mises en place (pas de contact

avec des troupeaux atteints, introduction de nouveaux animaux dans le troupeau après quarantaine, désinfection des véhicules de transport etc.). Ce processus sera répété pendant cinq ans, période que l'on estime nécessaire pour faire chuter de manière significative la prévalence de la bactérie dans le cheptel suisse.

Si pendant le programme d'assainissement, les déplacements de moutons seront autorisés, le trafic des animaux subira malgré tout des restrictions. Ainsi, les troupeaux qui ne disposent dans l'année en cours d'aucun résultat d'examen à fin mars, seront mis sous séquestre et seuls les animaux provenant d'exploitations assainies pourront être déplacés dans d'autres exploitations - y compris des exploitations d'estivage - sur des places de marché ou dans des expositions.

Afin de mettre en œuvre le programme d'assainissement du piétin à l'échelle cantonale, un projet pilote intégrant une vingtaine d'exploitations vaudoises a été lancé par la Direction des affaires vétérinaires au début 2022. Les résultats et expériences collectés pendant ce projet pilote permettront de répondre aux questions qui restent encore ouvertes avant le démarrage du programme officiel en octobre 2024.

De plus amples informations seront communiquées à ce sujet dans l'édition de décembre.

Informations: Ioannis Petridis, Direction des affaires vétérinaires et inspectorat, St-Sulpice

AGENDA

Juin à décembre 2023

14 juin 2023

Journée technique Grandes cultures et herbages à Planche-Signal, Moudon.
www.prometerre.ch/prestations/groupe-d-etudes/journee-grandes-cultures

Juin ou juillet

Visite d'alpage (vulgarisation) à LA LANDE-DESSOUS, (région Vallée de Joux) chez Thierry Chauvy: Mammite du Jura ainsi que résultats de l'essai

sur la lutte contre les chardons des champs. La date retenue sera publiée ultérieurement.

 Août 	Visite d'alpage (vulgarisation) au Grand Brelingard (Balcon du Jura) sur le thème des mauvaises herbes. La date et le programme exacts seront publiés ultérieurement.
 Été 	Visites d'alpages de la SVEA (programme en cours d'établissement).
 5 - 12 août 	Festival international du film alpin des Diablerets (FIFAD) : www.fifad.ch
 16 - 18 août 	Cours itinérant de la SVEA en Suisse centrale. Pour plus d'info: Pré-inscription jusqu'au 1 ^{er} juin auprès de AVJ, Thomas Lorec, Bas des Bioux 1, CP 12, 1346 Les Bioux.
 18 - 19 août 	Excursion d'alpage de la SSEA (société suisse d'économie alpestre) dans la région d'Einsiedeln : www.alpwirtschaft.ch/fr/excursion-seea/
 24 août 	Assemblée générale du Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) à Campra (TI) : www.sab.ch/fr/
 24 août 	Journées herbagères ADCF-AGRIDEA – Club F à Grangeneuve (FR): Actualités herbagères et sorgho fourrager. https://agridea.abacuscity.ch/fr/A~4396/1~10~Shop3/Cours-par-date/Journée-herbagère-ADCF-AGRIDEA-été-2023-Grangeneuve-FR
 23 septembre 	 10^e Journée des alpages du Jura vaudois , en commun avec la Fête du Vacherin Mont-d'Or AOP aux Charbonnières/Vallée de Joux.
 30 septembre 	Désalpe de St-Cergue : www.desalpe-saint-cergue.ch
 30 septembre 	Désalpe de L'Étivaz : https://etivaz-aop.ch/fr/la-desalpe.html
 13 - 15 octobre 	Les Sonnaillles, Romainmôtier : www.yverdonlesbainsregion.ch/fr/P14882/les-sonnaillles
 12 - 22 octobre 	80 ^e OLMA à St-Gall avec le concours des fromages d'alpage. www.olma-messen.ch/de/messen/olma/fuer-besucher/informationen
 Début novembre 	Journées techniques d'automne SVEA sur le thème « Adaptation des alpages à la sécheresse ». La date, le lieu et le programme exacts seront publiés ultérieurement.
 1^{er} - 5 novembre 	Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. www.gouts-et-terroirs.ch
 10 novembre 	Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à Lungern (OW).

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.
Tél. 024 423 44 89 • Fax: 024 423 44 90 • E-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch